

Séance du 13 Avril 2017

L'an deux mil dix-sept, le treize avril à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en la maison commune sous la présidence de Monsieur DODELIN François, Maire.

Étaient présents :

MM. Alain GUILBERT, Jean-Pierre FORSCHLÉ, Michel FOSSÉ, Gérard LETELLIER, Michel DAVID, René DELAFOSSE, Éric BÉNARD et Serge AUDIGER.

Absents excusés :

Monsieur Guillaume LECLERCQ, donne pouvoir à Michel FOSSÉ ;
Madame Sophia SANSON, donne pouvoir à François DODELIN.

Secrétaire de Séance : Monsieur Éric BÉNARD.

Le maire propose au Conseil Municipal d'ajouter une délibération pour demander un fond de concours à la Communauté de Communes Caux-Austreberthe. Le Conseil Municipal, à l'unanimité des voix accepte.

Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 4 Avril 2017 :

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des voix.

Vote du compte administratif 2016 :

Le compte administratif 2016 est présenté au conseil municipal.

Il ressort un excédent de fonctionnement de 213 393,72 € et un excédent d'investissement de 38 638,91 €.

Les restes à réaliser pour les dépenses d'investissements s'élèvent à 30 000 € et pour les recettes d'investissements à 0 €.

Le conseil municipal, à l'unanimité des voix approuve le compte administratif 2016.

Vote du Compte de Gestion 2016 :

- Le compte de gestion 2016 de Monsieur le Receveur Municipal est présenté par Monsieur le Maire.
Le conseil municipal l'approuve à l'unanimité des voix.

Affectation du résultat :

- Il ressort au compte administratif 2016 un excédent de fonctionnement de 213 393,72 €

Le Maire propose au conseil municipal de laisser cette somme en excédent de fonctionnement et de ne rien reporter en investissement.

De plus, il ressort au compte administratif 2016 du C.C.A.S. un excédent de fonctionnement de 1038,48 €. Le maire propose au conseil municipal de reporter cette somme au budget primitif de la commune.

Le conseil municipal, à l'unanimité des voix, accepte.

Vote du taux des 4 taxes :

Le maire propose au conseil municipal de reconduire les quatre taxes suivantes :

Taxe d'habitation : 19,74 % ; Taxe Foncière bâti : 20,23 % ; Taxe Foncière non bâti : 44,14 % ; Cotisation Foncière des entreprises CFE : 0 %.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des voix approuve la demande.

Divers subventions :

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le tableau suivant :

| Tableau des Subventions | Montants alloués des subventions |
|--|---|
| Association des Anciens Combattants | 270,00 € |
| A.D.M.R. | 80,00 € |
| Amicale des Sapeurs-Pompiers | 80,00 € |
| Centre Henri-Becquerel | 80,00 € |
| Comité des Fêtes | 350,00 € |
| Croix-Rouge Française | 80,00 € |
| A.F.M. Myopathies | 80,00 € |
| Vaincre la Mucoviscidose | 80,00 € |
| Coopérative scolaire | 600,00 € |
| RES-SEP | 80,00 € |
| Centre de formation B.T.P. De Dieppe | 80,00 € |
| Participation voyage pédagogique et BAFA | 1 980,00 € |
| Association médico-éducative rouennaise | 80,00 € |
| Association « Les Joyeux Goupillons » | 350,00 € |
| Association des Aînés de Goupillières | 350,00 € |
| CLIC de Sainte-Austreberthe | 100,00 € |
| C.F.A. du B.T.P. De Rouen | 80,00 € |
| TOTAL | 4 800,00 € |

De plus, Monsieur le Maire présente la demande de subvention qu'il a reçue de l'AFSEP (pas existante en 2016). Le conseil municipal, à l'unanimité des voix s'abstient.

Il présente également la demande de subvention qu'il a reçu de l'association des Aînés de Goupillières afin d'obtenir une aide exceptionnelle pour la visite du Palais Bourbon à Paris le 12 Mai prochain, en compagnie de Monsieur Christophe BOUILLON.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré décide, à l'unanimité des voix de verser une subvention de 300,00 € pour l'aide au transport. Cette subvention sera versée une fois par an, pour l'aide au transport, lors d'un voyage organisé par une association de la commune.

Vote du Budget 2017 :

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de voter le présent budget par nature :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau du chapitre pour la section d'investissement ;
- sans les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3 ;
- sans vote formel sur chacun des chapitres.

Le budget primitif 2017 se présente ainsi :

Section de Fonctionnement :

- Dépenses : 502 472 € dont 213 569 € de virement à la section d'investissement.
- Recettes : 502 472 €.

Section d'investissement :

- Dépenses : 359 778 € dont 30 000 € de restes à réaliser.
- Recettes : 359 778 € dont 213 569 € de virement de la section de fonctionnement.

Le conseil municipal, à l'unanimité des voix, approuve le budget primitif 2017.

Délibération pour renouveler la convention avec la société « Rouen Guêpes » :

Le maire propose au conseil municipal de renouveler la convention avec « ROUEN Guêpes », au tarif de 70 € par intervention. Ce montant sera pris en charge par la commune.

Le conseil municipal approuve à demande à l'unanimité des voix.

Délibération pour verser une participation à M. LECACHEUR et Mme DELESTRE pour le centre de loisirs de leurs enfants :

- Le Maire demande au conseil municipal de délibérer pour verser une participation de 20 € à Monsieur LECACHEUR et Madame DELESTRE pour l'inscription de leur fille Léa au centre de Loisirs de Pavilly du 20 au 24 Février 2017 (5 jours x 4 €), puis une participation de 20 € (5 jours x 4 €) pour l'inscription de leur fils Théo du 20 au 24 Février 2017 également.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité des voix.

Délibération pour le retrait des quarante et une communes de la Métropole ROUEN Normandie du S.D.E. 76 :

VU :

- les délibérations successives des 41 communes de la Métropole Rouen Normandie demandant leur retrait définitif du S.D.E. 76,
- la délibération du 17 mars 2017 du S.D.E. 76 acceptant ce retrait,

CONSIDÉRANT :

- que, suite au retrait de la Métropole, les 41 communes adhèrent désormais uniquement au S.D.E. 76 pour les compétences annexes relatives à l'éclairage public, non lié à la voirie métropolitaine,
- que compte-tenu du caractère accessoire de cette compétence et de la possibilité pour ces 41 communes de conclure des conventions de gestion avec la Métropole, le maintien de ces 41 communes dans le S.D.E. 76 ne présente plus d'intérêt ni pour les 41 communes, ni pour le S.D.E. 76,
- que le retrait de ces 41 communes permettrait en outre une simplification de la carte intercommunale,
- que ce retrait est sans aucune conséquence financière,
- que le retrait n'est possible qu'avec l'accord de l'assemblée et des adhérents du S.D.E. 76 dans les conditions de majorité requises lors de sa création,
- que la conséquence du retrait sera la réduction du périmètre du S.D.E. 76, tout en permettant la conservation de son personnel,

- qu'aucun excédent de trésorerie n'est à reverser aux communes sollicitant le retrait,
- que les travaux en cours sur lesdites communes seront achevés et soldés financièrement avant leur retrait,
- que la consultation de la C.D.C.I. n'est pas requise,
- que chaque adhérent disposera d'un délai de trois mois à compter de la notification par le S.D.E. 76 de sa délibération pour se prononcer à son tour sur le retrait envisagé (à défaut de délibération dans ce délai, sa décision sera réputée DÉFAVORABLE) et qu'il convient donc de consulter les adhérents du S.D.E. 76 à un moment propice aux réunions des conseils,
- que le S.D.E. 76 a donné son avis favorable au retrait de ces 41 communes,

PROPOSITION :

Le maire propose aux membres du conseil municipal d'accepter ou de refuser le retrait de ces 41 communes du S.D.E. 76.

Ouï cet exposé, après en avoir délibéré et à l'unanimité des Membres présents, le conseil municipal accepte le retrait des communes d'Anneville-Ambourville, des Authieux-sur-le-Port-Saint-Ouen, de Bardouville, de Belbeuf, de Berville-sur-Seine, de Boos, de La Bouille, de Cléon, de Duclair, d'Epinay-sur-Duclair, de Fontaine-sous-Préaux, de Freneuse, de Gouy, d'Hautot-sur-Seine, d'Hérouville, d'Houpeville, d'Isneauville, de Jumièges, du Mesnil-sous-Jumièges, de Montmain, de Mont-Saint-Aignan, de La Neuville Chant-d'Oisel, de Franqueville-Saint-Pierre, de Quevillon, de Quévreville-la-Poterie, de Roncherolles-sur-le-Vivier, de Sahurs, de Saint-Aubin-Celloville, de Saint-Aubin-Epinay, de Saint-Jacques-sur-Darnétal, de Sainte-Marguerite-sur-Duclair, de Saint-Martin-de-Boscherville, de Saint-Martin-du-Vivier, de Saint-Paër, de Saint-Pierre-de-Manneville, de Saint-Pierre-de-Varangeville, de Sotteville-sous-le-Val, de Tourville-la-Rivière, de Yainville, d'Ymare et d'Yville-sur-Seine du S.D.E. 76.

Délibération pour demander un fond de concours à la Communauté de Communes Caux-Austreberthe pour les travaux d'aménagement du haut de la côte des Monts :

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de délibérer afin de demander à la Communauté de Communes Caux-Austreberthe, un fond de concours pour les travaux d'aménagement du haut de la Côte des Monts, qui sont estimés à 106 779,56 € T.T.C.

Le conseil municipal, à l'unanimité des voix, accepte.

Questions Diverses :

- Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'effectuer le tableau des tours de garde pour les élections législatives des dimanches 11 et 18 juin prochains.
- Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le terrain auprès de la Chapelle a été refait par Monsieur BÉNARD et que les jeunes sont satisfaits.
- Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les devis qu'il a reçus de trois entreprises pour faire la clôture sur la parcelle auprès de la salle polyvalente.

La séance est levée. Il est 21h40.